

LE CANARD

MONTRÉAL, 26 JUILLET 1879.

Avis de l'Administration.

Le prix de l'abonnement au "Canard" est de 50 centins par année (payable d'avance), et le prix à la douzaine, pour les agents, est de 8 centins, payables toutes les quatre semaines.

Les numéros non vendus, n'étant pas repris, les agents sont priés de ne demander que juste le nombre de copies qu'ils peuvent disposer,

M. F. X. SAUVIAT, 94 Rue du Pont, St. Roch, est notre agent-général à Québec. Il est autorisé à recevoir les argents et à donner des reçus pour abonnements, annonces, etc.

GODIN, MONDOU & C^{ie}.
Edit.-Propriétaires.

L'Excursion du "Canard."

C'est samedi prochain, le 2 août, que le beau vapeur "Canada" quittera Montréal pour Québec avec les nombreux amis du "Canard." Comme les années précédentes, les propriétaires de cette feuille feront leur possible pour donner entière satisfaction aux excursionnistes.

Le magnifique corps de musique du 61^{ème} bataillon des Carabiniers Mont-Royaux (Bande Ville-Marie) sous la direction de M. Ackermann, fera entendre ses plus beaux airs durant la traversée.

Le splendide Orchestre de l'Académie de Musique, dirigé par M. Duquet, exécutera le programme suivant dans le grand salon du vapeur :

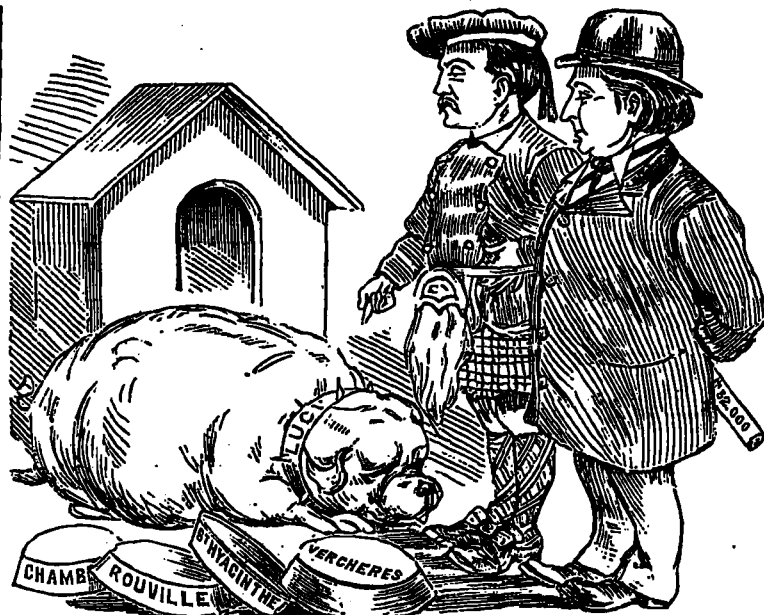
- Sadowa, slow March, - - - - - Pilkom.
- La Châtelaine, valse, - - - - - Bousquet.
- Selection, une soirée musicale, Bousquet.
- Quadrille, Fleurs animées, - - - - - Zikoff.
- Tête-à-Tête, Lancer, - - - - - Wingarten.
- Pot-pourri, Il Trovatore, - - - - - Verdi.
- Les Castagnettes, valse, - - - - - Bousquet.
- Rob-Roy, ouverture, - - - - - Foster.
- The Plough-Boy, Quadrille, - - - - - Godfrey.
- Les Bains de Baden, - - - - - Bosquet.
- Ouverture, le Maçon, - - - - - Auber.
- Nightingale, Lancers, - - - - - C. Lavallée.
- Une Chasse dans les Ardennes, - - - - - Marié.
- Medley, Quadrilles, - - - - - Howe.
- Giroflé-Girofla, - - - - - Lecocq.
- Soldatero Lædar, Waltz, - - - - - Gungh.
- Galop, le "Canard," composé expressément pour la circonstance.

N. B.—Ladébauche nous a promis une bonne chanson canadienne.

Comme il ne reste que quelques cabines, les personnes qui en désirent doivent se hâter de les retenir.

AFFAIRE LUC.

Dépêches spéciales interceptées par le "Canard."



LE CHIEN DE LUC.

LANGEVIN.—Allons, Delorme, c'est le temps, donne-lui la "poéson."
DELORME.—Espère un peu. Il vient de vider ces quatre terrines. Il n'a plus d'appétit. Attend qu'il se réveille.

Bytown, 23 juillet, 1879.

A LUC, à Québec.
Prend ton butin, fais-en un paquet et prépare-toi à décamper. Johnny et sa gang disent qu'ils vont te passer au bob.
(signé) DELORME.

Québec, 23 juillet, 1879.

A DELORME, à Bytown.
Jamais je le "crérais." Dis leur donc d'espérer quelque temps. Pas en bonne santé. Pas capable de sortir comme ça.
(signé) LUC.

A DELORME, à Bytown.
C'est-y-fait? Puis-je monter à Bytown aujourd'hui? Je commence à m'impatienter.
(signé) MOUSSEAU.

A MOUSSEAU, à Montréal.
Faut pas prendre le beurre à poignée. L'affaire marche toujours du train de la grise, un train qui ira loin. Luc décampera, ça c'est sûr. Fiez-vous sur moi.
(signé) DELORME.

A MOUSSEAU, à Montréal.
Tell friends, Luc is disbed. We will put him through the mill in a few days.
(signé) JOHNNY.

AU RECORDER.

Le "Canard" assiste souvent aux séances du tribunal le plus populaire de Montréal. Nous voulions parler de la Cour du Recorder.

Le recorder est une charge d'une haute importance dans une grande ville.

C'est le recorder qui veille à l'exécution des lois civiles et qui châtie impitoyablement ceux qui les transgressent.

Cette Cour n'est pas d'invention moderne. Nous trouvons un recorder dans l'ancienne Rome où il portait le nom "d'urbis prefectus."

Nous voyons que les villes musulmanes comme Stamboul, Bagdad avaient aussi un recorder revêtu du titre de cadi.

En Espagne il y a aussi un recorder, il est connu sous le nom de corregidor ou d'alcade.

Ne peut être recorder qui veut. Il ne suffit pas d'être juriconsulte profond ou praticien pointilleux pour être digne d'occuper la charge du magistrat municipal.

Il faut un tact spécial, une connaissance approfondie du cœur humain, une éloquence et une faconde merveilleuses pour entendre tous les matins les causes de la Cour municipale.

Ces qualités sont toutes réunies chez M. John Ponsonby Sexton, recorder de la Cité de Montréal.

He is the right man in the right place.

Nul mieux que lui ne connaît les pochards avérés, les tapageurs, les vagabonds, les maris barbares, les épouses infidèles, les gamins rebelles à la police et tous les gens "ejusdem farinae."

La binette de plus de cinq cents individus est familière au recorder.

Souvent lorsque les prisonniers paraissent à la barre de la Cour, le recorder n'a pas besoin de leur demander leurs noms.

Il connaît tout le passé des récidivistes.

Il ne consulte pas de registres pour raconter l'histoire d'un prisonnier avant de prononcer sa sentence.

Les mercuriales du recorder pour un habitué de sa cour paraissent être toutes clichées.

Le menu des sentences ne varie guère.

Soulade simple, première offense, pas de cochon, \$1 ou 8 jours.

Soulade compliquée, avec cochon, \$1.50 ou 15 jours.

Soulade à triple détente, avec tapage, désordre et résistance à la police, \$2.50 ou 15 jours.

Soulade avec désordre, débauche et assaut léger sur la police, \$5 ou un mois.

Assaut grave sur la police avec costume déshiré, \$10 ou 2 mois.

Un mari qui bat sa femme, désarticule les meubles de ménage et abat le tuyau du poêle de la cuisine, \$10 ou 2 mois.

Un mari toujours ivre le samedi, dépensant les gagés de sa semaine et donnant une tripotée à son épouse parce que son souper n'est pas prêt à deux heures le dimanche matin, un mois de prison aux travaux forcés.

Cette liste de sentences est variable à l'infini.

Le principal attrait de la Cour du recorder est l'admonestation que le juge donne aux prisonniers. Il y en a de plusieurs genres.

S'agit-il d'un pochard qui a été ramassé le dimanche, ivre-mort dans un ruisseau.

Avant de le condamner à l'amende classique de \$2.50 ou 15 jours, lui il adresse la parole en ces termes :

—Prisonnier, vous avez entendu le policeman Qu'avez-vous à dire? Vous n'avez rien à répondre. Vous devriez avoir honte. C'est une jolie manière de sanctifier le dimanche. Il n'y a qu'un seul autre animal dans la Cité de Montréal qui se met dans le même état où vous avez été trouvé hier. C'est le cochon. \$2.50 ou 15 jours.

Emmenez-le.

Passons à un autre. Celui-ci a été ivre et tapageur. Il a résisté au constable, lui arrachant un bouton de son uniforme. Il s'est porté à des voies de fait sur l'agent de l'autorité.

—Prisonnier, dit le recorder en français, qu'avez-vous à dire? Vous avez "fessé ce policeman sur la gueule" (sic). Il faut pardonner au magistrat le peu d'élégance qu'il met dans ses expressions, car il n'a appris la langue de Fénelon et de Bossuet qu'en attendant les dépositions des témoins et des policemen et les plaidoyers des prisonniers.

—Pour cette offense, continue-t-il, vous avez votre option d'avoir votre procès devant moi ou de l'avoir devant un juré. Lequel choisissez vous?

Le prisonnier d'abord ne comprend pas un mot.

Le recorder recommence en soulignant ses mots et le prévenu finit par comprendre et à être condamné à \$10 au deux mois.

Une séance à la Cour du recorder vaut la représentation d'une comédie désopilante dans nos théâtres.

LES HAUTS TALONS DES DAMES.

Voulez-vous savoir, lectrices, ce que l'on pense en France, des bot-